

Communiqué de presse

Date 2 avril 2009

Troisième correction du Rhône (R3) Le Conseil d'Etat confirme les principes du projet d'aménagement du Rhône et fixe les priorités des travaux

(I-VS).- Le Conseil d'Etat a décidé mercredi de confirmer les principes d'aménagement du Rhône combinant des élargissements standards, des élargissements ponctuels et des abaissements. Le Conseil d'Etat a aussi fixé les priorités de réalisation des travaux de la 3^e correction pour les 12 prochaines années : des mesures prioritaires dans les secteurs à grandes concentrations de personnes et de valeurs, ainsi que des mesures anticipées de renforcement de digues dans les secteurs les plus gravement menacés.

La décision sur les principes du projet d'aménagement du Rhône a été prise par le Conseil d'Etat sur la base des avis de la Confédération (Conseil fédéral et Offices) et d'experts. Le Conseil d'Etat décidera du Plan d'aménagement du Rhône après s'être déterminé sur les observations et réserves exprimées lors de sa publication.

Des travaux en parallèle, sur tout le canton.

Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà pris en compte la demande des communes de réaliser rapidement les travaux les plus urgents de sécurisation du fleuve. Il a arrêté les secteurs des mesures prioritaires (Viège, Sierre/Chippis, Sion, Fully, Massongex-Aigle) sur lesquels des grands travaux sont en cours (Viège), mis à l'enquête (Sierre/Chippis) ou en préparation. Ces secteurs portent sur 35 des 160 km du tracé, et devraient être réalisés jusqu'en 2020. Des travaux plus ponctuels seront aussi entrepris au titre de mesures prioritaires. Il s'agit principalement de travaux dans la vallée de Conches (Obergesteln, Chestholz) et de mesures de dragage (Evionnaz-Collonges, Bouveret).

En parallèle de ces grands chantiers dépassant souvent une centaine de millions de francs chacun, le Conseil d'Etat prévoit la réalisation rapide de mesures localisées de renforcement de digues dans les secteurs où les habitations sont les plus directement menacées en cas de rupture de digues. Il s'agit de mesures anticipées, conformes à la solution prévue dans le projet du Plan d'aménagement Rhône 3 (PA-R3), sur les communes de Sierre, Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais. Ces mesures de renforcement seront soumises au Grand Conseil en juin déjà, pour un montant de quelque 53 millions de francs.

Les coûts totaux pour les 12 prochaines années sont estimés à 640 millions de francs.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser à Tony Arborino, chef de projet de la 3^e correction du Rhône, au 078 648 81 51